



N/REF JMP 2016.1021

OBJET

Approbation du projet de territoire dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération en date du 27 mai 2016, le Conseil Communautaire de Clermont-Communauté a approuvé un projet de territoire dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Clermont-Communauté se transforme en Communauté Urbaine dénommée CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et affirme ses ambitions au travers d'un projet de territoire refondé.

Ce projet communautaire est le socle des futures politiques et actions de la communauté urbaine qui seront mises en oeuvre dans les prochaines années, au travers notamment des grands schémas et plans structurants.

Il rappelle notamment les grands principes fondateurs de la communauté : principe communal, principe démocratique, principe de subsidiarité, principe de proximité, principe de solidarité territoriale, tels qu'ils sont déclinés dans la Charte de gouvernance et de proximité.

Il s'articule autour des grands axes suivants :

Équilibre et solidarité
Art de vivre et d'entreprendre
Proximité et qualité des services publics
Créativité et attractivité
Durabilité et responsabilité
Exemplarité et gouvernance

Ce projet de territoire est le fruit des contributions des élus et des groupes politiques représentés au sein du Conseil Communautaire, mais aussi de celles de la société civile qui a été invitée à exprimer ses attentes et avis.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé que la commune de Lempdes approuve également ce projet de territoire dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1022

OBJET

Approbation de la charte de gouvernance dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération en date du 27 mai 2016, le Conseil Communautaire de Clermont-Communauté a approuvé une charte de gouvernance dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Clermont-Communauté amorce sa transformation en communauté urbaine pour renforcer ses compétences et disposer des mêmes leviers de développement stratégiques que les territoires de même strate.

Cette transformation implique un transfert de compétences des communes à la communauté telles que la voirie, le plan local d'urbanisme intercommunal ou l'eau et l'assainissement.

Les 21 Maires ont décidé de se doter d'une charte de gouvernance et de proximité afin d'y inscrire tous les mécanismes et les instances qui permettront de garantir aux communes que les politiques publiques menées par Clermont-Communauté le seront toujours dans le respect des souverainetés communales et de la proximité avec le citoyen.

Cette charte propose les grands axes suivants qui permettront un fonctionnement efficient et proche des citoyens de la future communauté urbaine :

- Les principes fondateurs de la communauté urbaine
- La place du citoyen dans ce nouvel ensemble
- Les instances de la communauté urbaine
- L'association systématique des communes à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques communautaires
- La nouvelle organisation des services de la communauté urbaine pour maintenir la proximité avec les usagers

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé que la commune de Lempdes approuve également cette charte de gouvernance dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1023

OBJET

Approbation de la prise de compétence tourisme dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOUX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOUX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération en date du 17 juin 2016, le Conseil Communautaire de Clermont-Communauté a approuvé la prise de compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

En application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Lempdes dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable.

Pour rappel, le transfert de cette compétence ne sera effectif que si la majorité qualifiée des communes membres délibèrent favorablement, à savoir la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert de la compétence suivante à Clermont-Communauté ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention permettant la mise en œuvre de ce transfert de compétence.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1024

OBJET

Approbation de
transfert
compétences dans
le cadre de la
transformation de
la communauté
d'agglomération en
communauté
urbaine

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Clermont-Communauté est dans une démarche de transformation en communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2017.

Avant de se transformer, les 21 communes qui la composent doivent lui transférer un certain nombre de compétences dans les domaines suivants :

- Développement Economique
- Urbanisme et Aménagement
- Voirie et Espace Public
- Habitat et Politique de la Ville
- Eau et Assainissement
- Energie

Le Conseil Communautaire a délibéré en faveur du transfert de l'ensemble de ces compétences le 27 mai 2016. Aussi, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes doit se prononcer sur le transfert de ces différentes compétences. Pour rappel, le transfert sera effectif si la majorité qualifiée des communes membres délibèrent favorablement, à savoir la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert des différentes compétences suivantes à Clermont-Communauté ;

1) En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Actions de développement économique
- Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire
- Lycées et collèges dans les conditions fixées au titre 1^{er} du livre II et au chapitre 1^{er} du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L 521-3 du Code de l'Education
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme ; et après avis des Conseils Municipaux, constitution de réserves foncières
- Création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement

3) En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme Local de l'Habitat
- Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

4) En matière de politique de la ville

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

5) En matière de gestion des services d'intérêt collectif

- Assainissement et eau
- Création, extension et translation des cimetières, ainsi que création et extension des crématoriums et des sites cinéraires
- Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national
- Services d'incendie et de secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie
- Contribution à la transition énergétique
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques

6) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

7) Défense extérieure contre l'incendie

- **Approuve** la prise d'effet de ces différentes compétences suivantes pour Clermont-Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1025

OBJET

**Création
d'emplois à temps
non complet pour
l'école de
musique année
scolaire 2016/2017**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Pour assurer le fonctionnement de l'Ecole de Musique, il est nécessaire de recruter des professeurs à temps non complet.

Pour ces agents, la commune établit un contrat de travail à durée déterminée, correspondant à l'année scolaire.

En conséquence, **Monsieur le Maire** propose la création de 13 postes de professeurs à temps non complet, pour l'année scolaire 2016/2017, répartis comme suit :

- ⇒ Un professeur de Trombone - Tuba
- ⇒ Un professeur de Violon
- ⇒ Un professeur de Tambour et Ensemble
- ⇒ Un professeur de Flûte Traversière
- ⇒ Un professeur de Clarinette
- ⇒ Un professeur d'Accordéon
- ⇒ Un professeur de Chorale Adultes
- ⇒ Un professeur de Piano
- ⇒ Un professeur de Guitare et Musique Actuelle
- ⇒ Un professeur d'Alto et Violon
- ⇒ Un professeur de Violoncelle
- ⇒ Un intervenant en milieu scolaire et éveil et jardin musical (école de musique)
- ⇒ Un intervenant en milieu scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1026

OBJET

**Création
d'emplois à temps
non complet pour
l'Accueil de
Loisirs Sans
Hébergement
année scolaire
2016/2017**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Pour assurer le bon déroulement des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, il convient de créer sept postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe non titulaire à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2016, et pour l'année scolaire 2016/2017.

Monsieur le Maire précise que les personnes recrutées travailleront tous les mercredis et durant les petites vacances scolaires, et seront rémunérées conformément au tableau des rémunérations des personnels occasionnels pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, approuvé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1027

OBJET

**Création
d'emplois à temps
non complet pour
l'Accueil de
Loisirs Sans
Hébergement été
2016**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Pour assurer le bon déroulement des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant l'été 2016, il convient de créer :

- Sept postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe non titulaire à temps non complet pour le mois de juillet 2016.
- Six postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe non titulaire à temps non complet pour le mois d'août 2016.

Monsieur le Maire précise que les personnes recrutées seront rémunérées conformément au tableau des rémunérations des personnels occasionnels pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, approuvé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1028

OBJET

**Création
d'emplois à
temps non
complet pour les
temps d'Activités
Périscolaires
année scolaire
2016/2017**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Pour assurer le bon déroulement des Temps d'Activités Périscolaires, il convient de créer dix sept postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe non titulaire à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2016, et pour l'année scolaire 2016/2017.

Monsieur le Maire précise que les personnes recrutées travailleront les jours où sont organisées ces activités, à savoir les lundis et jeudis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1029

OBJET

**Prime annuelle
allouée au
personnel
communal**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Par délibération en date du 28 mai 2010, le Conseil Municipal a fixé le montant de la prime annuelle versée au personnel communal à 796 € pour l'année 2010.

Monsieur le Maire propose de fixer son montant à **800 €** pour le deuxième semestre de l'année 2016, en fonction de l'évolution du traitement des fonctionnaires (0,6 % à compter du 1^{er} juillet 2016). Il est rappelé que cette prime, versée aux agents titulaires, correspond à un avantage collectivement acquis, ayant un caractère de complément de rémunération décidé avant la loi du 26 janvier 1984.

Il rappelle que cette prime est versée en deux fois, comme suit :

- Au mois de juin, pour un montant de **398 €**
- Au mois de novembre, pour le solde de **400 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1030

OBJET

**Budget
Supplémentaire
2016**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'inscription des crédits suivants au sein du budget supplémentaire 2016.

Fonctionnement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses
Budget primitif 2016 (vote du 18/12/2015)	8 286 948,00 €	8 286 948,00 €
Excédent 2015 (vote C.A. du 24/03/2016)	601 277,77 €	
Restes à réaliser 2015		
Vote du Budget supplémentaire 2016	118 072,00 €	719 349,77 €
TOTAUX	9 006 297,77 €	9 006 297,77 €

Fonctionnement recettes vote budget supplémentaire		
013	Atténuations de charges	11 253,00 €
70	Produits des services	8 900,00 €
73	Impôts et taxes	135 631,00 €
74	Dotations et participations	-59 550,00 €
75	Autres produits gestion courante	2 500,00 €
77	Produits exceptionnels	10 300,00 €
	Total recettes réelles de fonctionnement	109 034,00 €
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	9 038,00 €
	Total recettes d'ordres de fonctionnement	9 038,00 €
	TOTAL VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	118 072,00 €

Fonctionnement dépenses vote budget supplémentaire		
011	Charges à caractère général	-14 280,00 €
014	Atténuations de produits	23 100,00 €
65	Autres charges gestion courante	15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 360,00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement	25 180,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	197 806,77 €
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	496 363,00 €
	Total dépenses d'ordres de fonctionnement	694 169,77 €
	TOTAL VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	719 349,77 €

Investissement

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses
Budget primitif 2016 (vote du 18/12/2015)	3 801 423,00 €	3 801 423,00 €
Excédent 2015 (vote C.A. du 24/03/2016)	274 037,24 €	
Restes à réaliser 2015	35 177,00 €	918 116,99 €
Vote du Budget supplémentaire 2016	285 016,75 €	-323 886,00 €
TOTAUX	4 395 653,99 €	4 395 653,99 €

Investissement recettes vote budget supplémentaire		
13	Subventions d'investissement	656 780,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 672 000,00 €
	Total des recettes d'équipement	1 015 220,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	664,23 €
1068	Part affectée à l'investissement	608 902,75 €
024	Produits des cessions	-3 500,00 €
	Total recettes financières	606 066,98 €
	Total recettes réelles d'investissement	-409 153,02 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	197 806,77 €
040	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	496 363,00 €
	Total recettes d'ordre d'investissement	694 169,77 €
	TOTAL VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	285 016,75 €

Investissement dépenses vote budget supplémentaire		
20	Immobilisations incorporelles	-11 762,00 €
204	Subventions d'équipement versées	34 270,00 €
21	Immobilisations corporelles	57 766,00 €
23	Immobilisations en cours	-413 198,00 €
	Total des dépenses d'équipement	-332 924,00 €
040	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	9 038,00 €
	Total dépenses d'ordre d'investissement	9 038,00 €
	TOTAL VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	-323 886,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire 2016.

Vote : Pour 22 voix

Contre 5 voix (M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY)

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1031

OBJET

**Vente d'une
balayeuse**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de vendre la balayeuse de marque MATHIEU RAVO 540, type 15675, acquise en 2005, et qui connaît dorénavant trop de problèmes mécaniques.

Il précise qu'une offre d'un montant de 6 000 € a été adressée par la société AMV, basée à PONT DU CHATEAU, et propose de la retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Vote : Pour 22 voix
Contre 5 voix (M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY)

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1032

OBJET

**Versement d'une
subvention
exceptionnelle à
l'association
Tennis Club de
Lempdes**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Tennis Club de Lempdes, d'un montant de **360 €**, dans le cadre de l'organisation d'un voyage d'une journée aux internationaux de France de Tennis de Roland Garros à Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Vote : Pour 22 voix

Abstentions 5 (M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY)

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1033

OBJET

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Basket Club de Lempdes

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Basket Club de Lempdes, d'un montant de **250 €**, dans le cadre de l'organisation d'un voyage d'une journée au PAL, pour récompenser l'équipe féminine U15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Vote : Pour 22 voix

Abstentions 5 (M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY)

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1034

OBJET

**Versement
d'une
subvention
exceptionnelle à
la coopérative
scolaire de
l'école
élémentaire La
Fleurie**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire La Fleurie, d'un montant de **500 €**, complément pour l'organisation d'un voyage scolaire en bord de mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1035

OBJET

**Versement
d'une
subvention
exceptionnelle à
l'association
Comité de
Jumelage**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Comité de Jumelage, d'un montant de **250 €**, dans le cadre d'un reversement de cette somme, correspondant à une subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme de 2015 encaissée directement par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1036

OBJET

Mise en place
de chantiers
« coup de
pouce » durant
l'été 2016

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commission Enfance et Jeunesse souhaite mettre en place durant l'été 2016 des chantiers de proximité « coup de pouce », destinés aux jeunes de 16 à 17 ans domiciliés à Lempdes.

L'objectif de ce dispositif est de leur offrir une première expérience professionnelle mais aussi de participer à un travail d'utilité publique et collective, dans les domaines de l'environnement et de l'entretien des bâtiments communaux. L'encadrement sera assuré par un professionnel et par un animateur, les dates et le nombre de places disponibles étant les suivants :

DATES	NOMBRE DE PLACES
Du 27 juin au 1 ^{er} juillet 2016	6
Du 4 au 8 juillet 2016	6
Du 11 au 15 juillet 2016	6
Du 18 au 22 juillet 2016	6
Du 25 au 29 juillet 2016	6

La gratification proposée serait de 6,14 € brut de l'heure, soit 5 € net et les inscriptions seront prises auprès du service Enfance Jeunesse, avec retrait et retour du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place de ce dispositif, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune les contrats de participation avec chacun des jeunes retenus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1037

OBJET

Révision n° 1 du
Plan Local
d'Urbanisme
Avenant n° 1 au
marché de
prestation de
service avec le
cabinet
SYCOMORE

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 4 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de confier un marché de prestation de service concernant la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme au cabinet SYCOMORE, selon les conditions suivantes :

Nombre de réunions	22
Option : réunion supplémentaire	350 € H.T.
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	10
Option : OAP supplémentaire	450 € H.T.
Offre de prix comprenant les éléments de mission DIAG, PADD, règlement de zonage, OAP, évaluation environnementale, Règlement Local de Publicité, dossier final	46 980 € T.T.C.

Il est précisé qu'il convient de prévoir un avenant n° 1 à ce marché de prestation de service qui concerne l'amendement DUPONT, avec la réalisation d'une étude qui permettra de déroger à l'inconstructibilité aux abords des grands axes routiers.

Le Code de l'Urbanisme définit une inconstructibilité de long des grands axes routiers qui peut être levée suivant les dispositions de l'article L 111-8 : « Le Plan Local d'Urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L 11-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages ».

L'article L 111-6 est défini de la manière suivante : « En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la Voirie Routière, et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation ».

L'étude proposée concerne deux sites identifiés sur la commune, situés aux abords de l'autoroute A 711 :

- Le site des Gargailles, en secteur résidentiel, rue de la Grassette
- Le site de développement d'activités économiques appartenant à la zone de la Rochelle-Le Pontel, lieu-dit Le Champ Fermé

La méthodologie proposée pour la définition de nouvelles règles d'urbanisme, permettant de déroger aux dispositions de l'article L 111-6, pour les deux sites mentionnés ci-dessus, est la suivante :

- Approfondissement du diagnostic sur les secteurs concernés par un projet d'urbanisation permettant d'identifier : le positionnement urbain du site, ses caractéristiques foncières, l'occupation du sol actuelle, les conditions d'accessibilité, les enjeux paysagers, les sensibilités environnementales, les conditions de desserte par les réseaux et le contexte réglementaire, la prise en compte des études et projets en cours sur ces secteurs.
- Sur la base des contraintes et enjeux identifiés, proposition des options d'aménagement et des dispositions d'urbanisme qui permettront à la commune de maîtriser l'impact paysager du projet.
- Les dispositions dérogatoires seront détaillées dans le rapport de présentation et seront traduites dans une orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P.) qui pourra préciser à la fois la nature du programme bâti envisagé, son organisation, les conditions d'aménagement du secteur retenu (accès, desserte, espaces publics ou collectifs, implantation et typologie des constructions, aménagements paysagers,...), ainsi que les objectifs de qualité environnementale poursuivis.

Le coût de cette étude se décompose de la manière suivante :

Phases	Site des Gargailles	Site de La Rochelle-Le Pontel	Coût par phases
Approfondissement du diagnostic	650,00 € H.T.	950,00 € H.T.	1 600,00 € H.T.
Propositions d'aménagement	900,00 € H.T.	1 600,00 € H.T.	2 500,00 € H.T.
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	450,00 € H.T.	1 000,00 € H.T.	1 450,00 € H.T.
TOTAL H.T.	2 000,00 €	3 550,00 €	5 550,00 €
TOTAL T.T.C.	2 400,00 €	4 260,00 €	6 660,00 €

En conséquence, il est proposé de passer un avenant n° 1 avec le cabinet SYCOMORE.

Le montant du marché initial s'élevait à 46 980,00 € T.T.C

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 6 660,00 € T.T.C.

Le montant du nouveau marché sera de 53 640,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de prestation de service pour la révision n° 1 du P.L.U. avec le cabinet SYCOMORE, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Vote : Pour 22 voix

Contre 5 voix (M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY)

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1038

OBJET

**Convention
approuvant la
cession amiable de
la section de route
départementale n°
784A et
l'engagement
financier du Conseil
Départemental du
Puy de Dôme**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de passer une convention avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour définir les modalités de la cession amiable de la section de la route départementale n° 784A, PR 0+000 à 0+342 à la commune (rue de la Croix Basse).

- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route ;
- **VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles R 131-11, R 141-13 et R 141-21 ;
- **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le règlement départemental relatif à la voirie ;

Il est précisé que la commune accepte d'intégrer en l'état dans son réseau de voirie communale cette section de route départementale ainsi que les équipements et accessoires, soit une longueur de 342 mètres. A titre d'indemnisation correspondant à la part départementale des travaux d'aménagement en traverse réalisés par la commune en totalité sur fonds propres, le Conseil Départemental du Puy de Dôme versera une somme forfaitaire non révisable d'un montant de 130 000 €, montant calculé à partir du décompte général des travaux fournis par la commune, soit 100 % pour la chaussée et 15 % pour les pistes cyclables et les trottoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** cette convention, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer au nom de la commune.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1039

OBJET

**Fixation des
tarifs 2017
location de
salles – Fixation
du tarif 2017
main d'œuvre
des employés
communaux**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations en date du 26 juin 2015, 4 septembre 2015 et 16 octobre 2015, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des salles pour l'année 2016.

Il est rappelé que les attributions de salles sont soumises à accord préalable et propose la tarification suivante pour l'année 2017, applicable au 1^{er} janvier 2017 :

SALLES	TARIFS LOCATION 2016		PROPOSITIONS TARIFS LOCATION 2017	
	Plein tarif	Demi-tarif	Plein tarif	Demi-tarif
SALLE VOUTEE				
Location journée	400 €	200 €	400 €	200 €
Location demi-journée	200 €		200 €	
Caution nettoyage location aux particuliers	100 €		100 €	
Caution location	500 €		500 €	
SALLE DES FÊTES				
Location Journée	450 €	225 €	450 €	225 €
Location demi-journée	225 €		225 €	
Caution nettoyage location aux particuliers	100 €		100 €	
Caution location	500 €		500 €	
SALLE GANDAILLAT				
Location journée	300 €	150 €	-	-
Caution nettoyage location aux particuliers	100 €		-	
Caution location	500 €		-	
AGORA				
Location journée	400 €	200 €	400 €	200 €
Location demi-journée	200 €		200 €	
Caution nettoyage location aux particuliers	100 €		100 €	
Caution location	500 €		500 €	
SALLE FRANCOISE GIROUD				
Location journée	100 €	50 €	100 €	50 €
Location demi-journée	50 €		50 €	
Caution nettoyage location aux particuliers	100 €		100 €	
Caution location	200 €		200 €	

	SALLE VOUTEE	SALLE DES FETES	AGORA	SALLE FRANCOISE GIROUD
Associations Lempdaïses	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Résidents Lempdaïses	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location
Ecoles Lempdaïses	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Réunion de copropriétaires Lempdaïses	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location
Syndicats ayant une section dans un établissement situé à Lempdes	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Candidats dans le cadre d'une campagne politique	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Ligues Régionales, Comités Départementaux et Fédérations Françaises sportives, culturelles ou autres	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location
Associations extérieures dans le cadre d'une manifestation à but caritatif	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location
Caution	500 €	500 €	500 €	200 €

Il est proposé de reconduire la tarification suivante pour les salles de La 2 Deuche :

La 2 Deuche Salle Jean Ferrat	Tarifs configuration spectacle (1)	Tarifs configuration conférence et assemblée générale (2)	Nettoyage	Agent de Sécurité/SSIAP
Tarifs pour une journée	1 500 € (location) + 500 € (2 techniciens)	1 100 € (location) + 250 € par technicien)	160 €	Obligatoire
Tarifs pour une demi-journée (- 40%)	900 € (location) + 500 € (2 techniciens)	660 € (location) + 250 € par technicien)	160 €	Obligatoire
La 2 Deuche Salle Jean Ferrat + Salle Alexandre Vialatte	Tarifs configuration spectacle (1)	Tarifs configuration conférence et assemblée générale (2)	Nettoyage	Agent de Sécurité/SSIAP
Tarifs pour une journée	2 300 € (location) + 500 € (2 techniciens)	1 900 € (location) + 250 € par technicien)	260 €	Obligatoire
Tarifs pour une demi-journée (- 40%)	1 380 € (location) + 500 € (2 techniciens)	1 140 € (location) + 250 € par technicien)	260 €	Obligatoire
Tarif pré-montage Salle Jean Ferrat	(- 60 % du tarif de location + techniciens)			
Cautions	2 000 €			

La 2 Deuche	Location journée	Location demi-journée (- 40 %)	Nettoyage	Agent de Sécurité/SSIAP
Salle Alexandre Vialatte	1 300 €	780 €	100 €	Obligatoire
Hall d'entrée – Bar - Toilettes	400 €		70 €	
Cautions	2 000 €			

SALLES				
	Salle Alexandre Vialatte	Salle Jean Ferrat	Hall	Nettoyage
Réunion de co-propriétaires Lempdais	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location + techniciens	Demi-tarif	oui
Syndicats ayant une section dans un établissement situé à Lempdes	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location + techniciens	Demi-tarif	oui
Candidats dans le cadre d'une campagne politique	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location + techniciens	Demi-tarif	oui
Ligues Régionales, Comités Départementaux et Fédérations Françaises sportives, culturelles ou autres	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location + techniciens	Demi-tarif	oui
Associations extérieures dans le cadre d'une manifestation à but caritatif	Demi-tarif de location	Demi-tarif de location + techniciens	Demi-tarif	oui
Cautions	2 000 €			

La municipalité se réserve le droit d'accorder la gratuité des salles pour des événements servant le rayonnement de la Ville de Lempdes. Ces éventuels partenariats seront notifiés dans une convention signée entre la Ville et le partenaire.

Toute demande de location sera validée par le Maire ou l'Adjointe à la Culture en concertation avec l'équipe de La 2 Deuche.

- 1) La demande doit être soumise au Directeur de La 2 Deuche pour expertise en concertation avec l'équipe technique afin de définir la faisabilité et les temps de montage et démontage.
- 2) La demande doit être soumise au Directeur de La 2 Deuche pour expertise en concertation avec l'équipe technique afin de définir le nombre de techniciens nécessaires sur la manifestation.

Si les techniciens permanents de La 2 Deuche ne sont pas disponibles, une liste de techniciens connaissant le lieu sera à disposition. L'embauche de techniciens extérieurs devra être soumise à l'équipe de La 2 Deuche.

En aucun cas un technicien extérieur à La 2 Deuche ne pourra travailler dans la Salle Jean Ferrat sans validation auprès de l'équipe technique et du Directeur.

Il est proposé de reconduire la tarification suivante concernant les Associations Lempdaïses pour les salles de La 2 Deuche :

Les deux premiers jours de location dans l'année civile sont gratuits, excepté pour les frais de mise à disposition de techniciens (250 € par technicien) et pour les frais de nettoyage.

A compter du troisième jour de location, les tarifs sont les suivants :

La 2 Deuche Salle Jean Ferrat	Tarifs configuration spectacle (1)	Tarifs configuration conférence et assemblée générale (2)	Nettoyage
Journée	750 € (location) + 500 € (2 techniciens)	550 € (location) + 250 € par technicien	160 €
Tarifs pour une demi-journée	450 € (location) + 500 € (2 techniciens)	330 € (location) + 250 € par technicien	160 €
Tarif pré-montage Salle	(40% du tarif de location + techniciens)		

La 2 Deuche Salle Jean Ferrat + Salle Alexandre Vialatte	Tarifs configuration spectacle (1)	Tarifs configuration conférence et assemblée générale (2)	Nettoyage
Journée	1 150 € (location) + 500 € (2 techniciens)	950 € (location) + 250 € par technicien	260 €
Tarifs pour une demi-journée	690 € (location) + 500 € (2 techniciens)	570 € (location) + 250 € par technicien	260 €

La 2 Deuche Salle Alexandre Vialatte	Location journée	Location demi-journée	Nettoyage
Journée	650 €	390 €	100 €

Hall d'entrée – Bar - Toilettes	Location journée	Location demi-journée	Nettoyage
Journée	200 €		70 €

La présence d'un agent de sécurité / SSIAP est obligatoire, quel que soit la salle et la configuration choisie, excepté pour la location Hall d'entrée – Bar – Toilettes.

La caution est fixée à 2 000 €, quel que soit la location et la configuration choisie.

Toute demande de location sera validée par le Maire ou l'Adjointe à la Culture en concertation avec l'équipe de La 2 Deuche.

- 1) La demande doit être soumise au Directeur de La 2 Deuche pour expertise en concertation avec l'équipe technique afin de définir la faisabilité et les temps de montage et démontage.
- 2) La demande doit être soumise au Directeur de La 2 Deuche pour expertise en concertation avec l'équipe technique afin de définir le nombre de techniciens nécessaires sur la manifestation.

Si les techniciens permanents de La 2 Deuche ne sont pas disponibles, une liste de techniciens connaissant le lieu sera à disposition. L'embauche de techniciens extérieurs devra être soumise à l'équipe de La 2 Deuche.

En aucun cas un technicien extérieur à La 2 Deuche ne pourra travailler dans la Salle Jean Ferrat sans validation auprès de l'équipe technique et du Directeur.

TARIF MAIN D'ŒUVRE HORAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX

Tarif 2016 : 40 €

Proposition 2017 : **40 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Vote : Pour 22 voix

Abstentions 5 (M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY)

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1040

OBJET

**Fixation des
tarifs école de
musique année
scolaire
2016/2017**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'Ecole de Musique pour l'année scolaire 2015/2016.

Il est proposé la tarification suivante pour l'année scolaire 2016/2017, applicable au 1^{er} septembre 2016.

Bases de calcul

Appliquer les Quotients Familiaux établis par la CAF (ou la MSA identiques).

Ces coefficients sont fournis aux allocataires 2 fois par an et reposent sur une méthode rigoureuse.

Si la personne ne possède pas de Quotient Familial, nos services, à l'aide de la « calculatrice CAF », établiront ce Quotient Familial moyennant la fourniture des pièces justificatives.

Si la personne refuse de communiquer ces éléments, elle se verra appliquée le coefficient le plus élevé T7.

1 - TARIFS MENSUELS LEMPDAIS

LEMPDAIS	ANNEES	T1 : < ou égal à 500 €	T2 : de 501 € à 700 €	T3 : de 701 € à 950 €	T4 : de 951 € à 1 200 €	T5 : de 1 201 € à 1 500 €	T6 : de 1 501 € à 1 800 €	T7 : > ou égal à 1 801 €
Cours collectifs 1 heure par semaine	2015/2016	8,42 €	12,15 €	15,73 €	18,37 €	21,01 €	24,66 €	28,31 €
	2016/2017	8,42 €	12,15 €	15,73 €	18,37 €	21,01 €	24,66 €	28,31 €
Cours individuels ½ heure par semaine	2015/2016	13,49 €	18,37 €	23,24 €	27,20 €	31,05 €	35,93 €	40,80 €
	2016/2017	13,49 €	18,37 €	23,24 €	27,20 €	31,05 €	35,93 €	40,80 €
Cours individuels ¾ d'heure par semaine	2015/2016	20,30 €	27,60 €	34,86 €	40,80 €	46,69 €	53,89 €	61,20 €
	2016/2017	20,30 €	27,60 €	34,86 €	40,80 €	46,69 €	53,89 €	61,20 €
Cours individuels 1 heure par semaine	2015/2016	26,99 €	36,74 €	46,48 €	54,40 €	62,11 €	71,86 €	81,60 €
	2016/2017	26,99 €	36,74 €	46,48 €	54,40 €	62,11 €	71,86 €	81,60 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+1/2 heure de cours individuel	2015/2016	18,57 €	24,66 €	30,85 €	38,06 €	41,10 €	47,29 €	53,38 €
	2016/2017	18,57 €	24,66 €	30,85 €	38,06 €	41,10 €	47,29 €	53,38 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+3/4 d'heure de cours individuel	2015/2016	23,75 €	31,26 €	38,67 €	45,16 €	51,56 €	59,07 €	66,48 €
	2016/2017	23,75 €	31,26 €	38,67 €	45,16 €	51,56 €	59,07 €	66,48 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+1 heure de cours individuel	2015/2016	29,02 €	37,75 €	46,58 €	54,30 €	62,11 €	70,84 €	79,67 €
	2016/2017	29,02 €	37,75 €	46,58 €	54,30 €	62,11 €	70,84 €	79,67 €

2 - TARIFS MENSUELS EXTERIEURS

EXTERIEURS	ANNEES	T1 : < ou égal à 500 €	T2 : de 501 € à 700 €	T3 : de 701 € à 950 €	T4 : de 951 € à 1 200 €	T5 : de 1 201 € à 1 500 €	T6 : de 1 501 € à 1 800 €	T7 : > ou égal à 1 801 €
Cours collectifs 1 heure par semaine	2015/2016	13,49 €	19,48 €	25,17 €	29,43 €	33,59 €	39,48 €	45,26 €
	2016/2017	13,49 €	19,48 €	25,17 €	29,43 €	33,59 €	39,48 €	45,26 €
Cours individuels ½ heure par semaine	2015/2016	21,61 €	29,43 €	37,14 €	43,54 €	49,73 €	57,44 €	65,26 €
	2016/2017	21,61 €	29,43 €	37,14 €	43,54 €	49,73 €	57,44 €	65,26 €
Cours individuels ¾ d'heure par semaine	2015/2016	32,48 €	44,15 €	55,82 €	65,26 €	74,70 €	86,27 €	97,94 €
	2016/2017	32,48 €	44,15 €	55,82 €	65,26 €	74,70 €	86,27 €	97,94 €
Cours individuels 1 heure par semaine	2015/2016	43,23 €	58,76 €	74,39 €	87,08 €	99,47 €	114,99 €	130,52 €
	2016/2017	43,23 €	58,76 €	74,39 €	87,08 €	99,47 €	114,99 €	130,52 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+1/2 heure de cours individuel	2015/2016	29,73 €	39,48 €	49,32 €	60,90 €	65,77 €	75,71 €	85,46 €
	2016/2017	29,73 €	39,48 €	49,32 €	60,90 €	65,77 €	75,71 €	85,46 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+3/4 d'heure de cours individuel	2015/2016	37,96 €	50,03 €	61,91 €	72,26 €	82,51 €	94,49 €	106,37 €
	2016/2017	37,96 €	50,03 €	61,91 €	72,26 €	82,51 €	94,49 €	106,37 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+1 heure de cours individuel	2015/2016	46,48 €	60,39 €	74,50 €	86,88 €	99,36 €	113,37 €	127,48 €
	2016/2017	46,48 €	60,39 €	74,50 €	86,88 €	99,36 €	113,37 €	127,48 €

3 - TARIFS MENSUELS ORCHESTRES D'APPLICATION

Les tarifs mensuels ci-après correspondent à une réduction de 30% du tarif Lempdais, ils seront appliqués aux membres de l'orchestre à cordes et de l'orchestre d'harmonie.

2015/2016	T1 : < ou égal à 500 €	T2 : de 501 € à 700 €	T3 : de 701 € à 950 €	T4 : de 951 € à 1 200 €	T5 : de 1 201 € à 1 500 €	T6 : de 1 501 € à 1 800 €	T7 : > ou égal à 1 801 €
Cours collectifs 1 heure par semaine	5,88 €	8,52 €	11,01 €	12,89 €	14,71 €	17,25 €	19,79 €
Cours individuels ½ heure par semaine	9,43 €	12,89 €	16,24 €	19,08 €	21,72 €	25,17 €	28,62 €
Cours individuels ¾ d'heure par semaine	14,21 €	19,33 €	24,41 €	28,57 €	32,68 €	37,75 €	42,83 €
Cours individuels 1 heure par semaine	18,87 €	25,78 €	32,48 €	38,16 €	43,44 €	50,34 €	57,24 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+1/2 heure de cours individuel	12,99 €	17,25 €	21,61 €	26,64 €	28,77 €	33,08 €	37,35 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+3/4 d'heure de cours individuel	16,64 €	21,92 €	27,10 €	31,66 €	36,13 €	41,31 €	46,58 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+1 heure de cours individuel	20,30 €	26,39 €	32,58 €	38,06 €	43,44 €	49,63 €	55,82 €

2016/2017	T1 : < ou égal à 500 €	T2 : de 501 € à 700 €	T3 : de 701 € à 950 €	T4 : de 951 € à 1 200 €	T5 : de 1 201 € à 1 500 €	T6 : de 1 501 € à 1 800 €	T7 : > ou égal à 1 801 €
Cours collectifs 1 heure par semaine	5,88 €	8,52 €	11,01 €	12,89 €	14,71 €	17,25 €	19,79 €
Cours individuels ½ heure par semaine	9,43 €	12,89 €	16,24 €	19,08 €	21,72 €	25,17 €	28,62 €
Cours individuels ¾ d'heure par semaine	14,21 €	19,33 €	24,41 €	28,57 €	32,68 €	37,75 €	42,83 €
Cours individuels 1 heure par semaine	18,87 €	25,78 €	32,48 €	38,16 €	43,44 €	50,34 €	57,24 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+1/2 heure de cours individuel	12,99 €	17,25 €	21,61 €	26,64 €	28,77 €	33,08 €	37,35 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+3/4 d'heure de cours individuel	16,64 €	21,92 €	27,10 €	31,66 €	36,13 €	41,31 €	46,58 €
Forfait 1 heure de cours collectif formation musicale+1 heure de cours individuel	20,30 €	26,39 €	32,58 €	38,06 €	43,44 €	49,63 €	55,82 €

4 - AUTRES TARIFS ANNUELS

Forfait individuel d'une vingtaine de photocopies (Somme rétrocédée à la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique))	2015/2016	3,55 €
	2016/2017	3,55 €
Droit d'inscription pour les ateliers Découverte	2015/2016	20,30 €
	2016/2017	20,30 €
Droit d'inscription pour tout musicien participant à un ensemble et ne prenant aucun cours	2015/2016	20,30 €
	2016/2017	20,30 €

5 - TARIFS ANNUELS CHORALE

2015/2016	T1 : < ou égal à 500 €	T2 : de 501 € à 700 €	T3 : de 701 € à 950 €	T4 : de 951 € à 1 200 €	T5 : de 1 201 € à 1 500 €	T6 : de 1 501 € à 1 800 €	T7 : > ou égal à 1 801 €
Chorale	20,30 €	30,45 €	40,60 €	50,75 €	60,90 €	71,05 €	81,20 €

2016/2017	T1 : < ou égal à 500 €	T2 : de 501 € à 700 €	T3 : de 701 € à 950 €	T4 : de 951 € à 1 200 €	T5 : de 1 201 € à 1 500 €	T6 : de 1 501 € à 1 800 €	T7 : > ou égal à 1 801 €
Chorale	20,30 €	30,45 €	40,60 €	50,75 €	60,90 €	71,05 €	81,20 €

6 - REGLEMENT CONCERNANT LA FACTURATION AINSI QUE LE PAIEMENT

Pour le paiement des cours, **TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DU EN TOTALITE**. Ce paiement sera mensuel et les factures seront établies en fin de mois. La facturation des cours correspond à un «forfait» mensuel.

Les élèves pratiquant deux instruments auront une facturation séparée pour le deuxième instrument (instrument seul).

Tout abandon de cours ne peut se faire qu'en fin de trimestre. Il doit obligatoirement être signalé au professeur et **précédé d'un courrier** envoyé en Mairie.

Seuls les cours non dispensés par les professeurs de l'école et non récupérés seront décomptés.

En cas de déménagement en cours d'année scolaire, le tarif Lempdais continuera d'être appliqué jusqu'au mois de Juin.

En cas d'absence de l'élève, égale ou supérieure à 3 semaines, **pour raison de santé**, les heures de cours non effectuées ne seront pas facturées (uniquement sur présentation d'un certificat médical). L'Ecole de Musique fonctionne comme les établissements scolaires. Aucun cours ne sera, en principe, donné durant les périodes de vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1041

OBJET

**Fixation des
tarifs location
instruments de
musique année
scolaire
2016/2017**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé les tarifs annuels de location des instruments de musique pour l'année scolaire 2015/2016.

Il est proposé la tarification suivante pour l'année scolaire 2016/2017, conformément au tableau ci-après :

Bases de calcul

Appliquer les Quotients Familiaux établis par la CAF (ou la MSA identiques).

Ces coefficients sont fournis aux allocataires 2 fois par an et reposent sur une méthode rigoureuse.

Si la personne ne possède pas de Quotient Familial, nos services, à l'aide de la « calculette CAF », établiront ce Quotient Familial moyennant la fourniture des pièces justificatives.

Si la personne refuse de communiquer ces éléments, elle se verra appliquée le coefficient le plus élevé T7.

	Années	T1 : < ou égal à 500 €	T2 : de 501 € à 700 €	T3 : de 701 € à 950 €	T4 : de 951 € à 1 200 €	T5 : de 1 201 € à 1 500 €	T6 : de 1 501 € à 1 800 €	T7 : > ou égal à 1 801 €
Lempdais	2015/2016	40,60 €	50,75 €	60,90 €	71,05 €	81,20 €	91,35 €	101,50 €
	2016/2017	40,60 €	50,75 €	60,90 €	71,05 €	81,20 €	91,35 €	101,50 €
Extérieurs	2015/2016	65,95 €	81,20 €	97,50 €	113,70 €	129,90 €	146,10 €	162,40 €
	2016/2017	65,95 €	81,20 €	97,50 €	113,70 €	129,90 €	146,10 €	162,40 €
Caution	2015/2016	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
	2016/2017	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €

Une caution sera encaissée puis remboursée à la restitution de l'instrument.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1042

OBJET

Fixation des
tarifs 2017
location des
équipements
sportifs

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé le tarif de location des équipements sportifs pour l'année 2016.

Il est proposé la tarification suivante pour 2017, applicable au 1^{er} janvier 2017 :

1 – COSEC

	Tarifs 2016	Propositions 2017
FORFAIT DEMI JOURNEE (4 HEURES)	330 €	-
FORFAIT JOURNEE COMPLETE (8 H 00-22 H 30)	650 €	-

La gratuité est accordée aux Associations Lempdaïses.

Les ligues régionales, les comités départementaux et les fédérations françaises sportives bénéficient d'un demi-tarif.

Les associations extérieures dans le cadre d'une manifestation à but caritatif bénéficient d'un demi-tarif.

Ces dispositions ne concernent pas le collège Saint-Exupéry de Lempdes.

La commune se réserve le droit de faire effectuer et facturer un nettoyage de la salle, à la charge de l'utilisateur.

2 – TARIF LOCATION DU COSEC POUR LES ACTIVITES SPORTIVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Tarif 2016 : 20 €/H

Proposition 2017 : -

3 – MAISON DES SPORTS

MAISON DES SPORTS	TARIFS 2016			
	Gymnase Grande Salle	Salle de Judo	Tennis de table ** ou Modulaire	Club House
Forfait demi-journée (4 heures)	560 €	290 €	170 €	170 €
Forfait journée complète (8 h 00 – 22 h 30)	1 120 €	560 €	330 €	330 €

MAISON DES SPORTS	PROPOSITIONS 2017			
	Gymnase Grande Salle	Salle de Judo	Tennis de table ** ou Modulaire	Club House
Forfait demi-journée (4 heures)	560 €	290 €	170 €	170 €
Forfait journée complète (8 h 00 – 22 h 30)	1 120 €	560 €	330 €	330 €

**** Double si les 2 salles sont utilisées**

La gratuité est accordée aux Associations Lempdaïses.

Les ligues régionales, les comités départementaux et les fédérations françaises sportives bénéficient d'un demi-tarif.

Les associations extérieures dans le cadre d'une manifestation à but caritatif bénéficient d'un demi-tarif.

La Commune se réserve le droit de faire effectuer et facturer un nettoyage de la salle, à la charge de l'utilisateur.

4 – STADES

	TARIFS 2016		
	Stade Municipal + vestiaires	Stade du Marais (un terrain) + vestiaires	Par terrain supplémentaire
Forfait demi-journée (4 heures)	95 €	70 €	40 €
Forfait journée complète (8 h 00 – 22 h 30)	165 €	115 €	60 €

	PROPOSITIONS 2017		
	Stade Municipal + vestiaires	Stade du Marais (un terrain) + vestiaires	Par terrain supplémentaire
Forfait demi-journée (4 heures)	95 €	70 €	40 €
Forfait journée complète (8 h 00 – 22 h 30)	165 €	115 €	60 €

La gratuité est accordée aux Associations Lempdaïses.

Les ligues régionales, les comités départementaux et les fédérations françaises sportives bénéficient d'un demi-tarif.

Les associations extérieures dans le cadre d'une manifestation à but caritatif bénéficient d'un demi-tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1043

OBJET

**Ticket Jeune
Fixation de la
participation
communale**

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le dispositif du ticket jeune, afin d'aider les jeunes Lempdais dans leur engagement associatif en matière culturelle ou sportive, par l'attribution sous certaines conditions d'une aide financière, et contribuer ainsi à soutenir et renforcer le tissu associatif.

Il est rappelé les conditions d'attribution de l'aide :

- Le ticket jeune s'adresse aux jeunes de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.
- Une seule aide est attribuée par jeune et par saison.
- Le jeune doit prendre une licence ou adhérer à une association Lempdaise.
- L'association délivre une attestation d'inscription.
- Les parents ou représentants légaux doivent être contribuables dans la commune.
- L'aide sera accordée exclusivement aux jeunes adhérents dont l'association aura signé une convention de partenariat avec la commune.

En ce qui concerne les conditions de ressources, le ticket jeune sera attribué selon les ressources de la famille.

Son montant variera de 20 € à 50 €, arrondi à l'euro supérieur, selon les ressources des parents, avec un plafonnement de 50 % du montant de la cotisation, en appliquant les tranches T1 à T7. La licence ou l'adhésion devra être supérieure ou égale à 40 €/an.

Il est proposé de reconduire les mêmes montants de participation pour l'année 2016 :

Bases de calcul

Appliquer les Quotients Familiaux établis par la CAF (ou la MSA identiques).

Ces coefficients sont fournis aux allocataires 2 fois par an et reposent sur une méthode rigoureuse.

Si la personne ne possède pas de Quotient Familial, nos services, à l'aide de la « calculatrice CAF », établiront ce Quotient Familial moyennant la fourniture des pièces justificatives.

Si la personne refuse de communiquer ces éléments, elle se verra appliquée le coefficient le plus élevé T7.

Tranches	Montant de la participation
T1 : < ou égal à 500 €	20 à 50 €
T2 : de 501 € à 700 €	20 à 45 €
T3 : de 701 € à 950 €	20 à 40 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	20 à 35 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	20 à 30 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	20 à 25 €
T7 : > ou égal à 1 801 €	20 €

Il conviendra de fournir les documents suivants pour constituer le dossier de demande :

- Justificatif des revenus
- RIB
- Justificatif de domicile du représentant légal
- Pièce d'identité du jeune ou livret de famille
- Justificatif de l'adhésion fourni par l'association

Si le demandeur ne fournit pas les justificatifs de revenus nécessaires, le tarif 7 sera appliqué.

Le versement se fera par virement bancaire sur le compte des parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT



N/REF JMP 2016.1044

OBJET

Motion contre la fermeture d'une classe de l'école maternelle Le Bourgnon

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016

Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN (jusqu'à 22h00), MME BOLIS-DE BRITO, MME CHARTOIRE-GAUTHIER, MME FRANCISCO, MME CHANY-PEYRAUD (jusqu'à 22h10), M. FOURMOND, M. BETENFELD, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE (jusqu'à 21h50), MME ROUSSY, MME CHALARD, **Conseillers Municipaux**.

Représentés

M. GABRILLARGUES par M. GEVAUDANT, M. MARTIN par MME THOULY-VOUTE (à partir de 22h00), MME CHOMILIER-BOURGEADE par MME BOLIS-DE BRITO, MME ANGLADE par M. REGNIER, MME CHANY-PEYRAUD par MME FRANCISCO (à partir de 22h10), M. SEYCHAL par M. FOUILHOX, M. RAYMOND par M. DERRE, MME KERSSANE par M. CALUT (à partir de 21h50).

Absents

MME BOREL, M. PERDREAU.

Secrétaire de séance MME CHARTOIRE-GAUTHIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par une lettre du 16 février 2016, Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale l'informait qu'il prononçait la fermeture conditionnelle d'un emploi à l'école maternelle Le Bourgnon.

- **CONSIDERANT** que la fermeture de cette classe aboutirait à un effectif par classe de 28 à 30 élèves, trop important et préjudiciable à la qualité de l'enseignement ;
- **CONSIDERANT** à l'école maternelle Le Bourgnon la présence de trois élèves en situation de handicap nécessitant une attention particulière de l'équipe enseignante ;
- **CONSIDERANT** l'arrivée entre 2016 et 2018 de 104 nouveaux logements dans la zone du Bourgnon (le détail de ces logements a été remis à Madame Jocelyne BOURDET, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Lempdes) ;
- **CONSIDERANT** la remontée du nombre de naissances sur notre commune en 2014 après la baisse en 2013, passant de 63 à 74 naissances ;
- **CONSIDERANT** la mise en danger d'un poste d'ATSEM attaché à cette classe ;
- **CONSIDERANT** les efforts importants consentis par la commune en direction des écoles : l'organisation des activités périscolaires avec notamment des Temps d'Activités Périscolaires gratuits, la mise à disposition d'un bus scolaire municipal, une dotation scolaire importante, la programmation de travaux de rénovation de l'école du Bourgnon avec l'agrandissement du restaurant scolaire pour la rentrée 2017 ;
- **CONSIDERANT** l'inquiétude des parents d'élèves concernés mais aussi de l'ensemble de la commune ;

Nous, élus du Conseil Municipal de Lempdes, vous demandons de renoncer à la fermeture définitive de cette classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette motion à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 30 septembre 2016

Le Maire

Henri GISSELBRECHT